Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 560

Artikel: Les chambres parallèles
Autor: Haldas, Georges
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1022535

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Vous admettriez mal que l'on dépose une interpellation pour demander si, effectivement, ce que X a déclaré dans tel ou tel journal était vraiment conforme à la vérité, ce qu'on en pense, etc.

Je ne veux cependant pas échapper à ma responsabilité, et, en l'occurrence, je dois dire qu'à travers une partie des propos tenus par M. Hentsch, recueillis par un journaliste qui l'a interpellé, on sent bien que M. Hentsch n'est pas très content: vous n'avez pas lu toutes ses déclarations puisqu'il parle aussi des menaces que sa femme et lui ont reçues, de sa voiture qui a été l'objet d'un attentat. Vous avez dit vous-même, étant du métier, que le journaliste, souvent, prend les propos qui lui sont donnés en faisant un tri, pas forcément malhonnête, mais pour établir la sorte de démonstration qu'il entend apporter.

FÂCHÉ!

J'ai répondu à M. Hentsch qui m'a demandé s'il pouvait être interpellé, car il se sentait attaqué: «Oui, vous pouvez parler avec tel ou tel journaliste.» Lorsque j'ai lu l'article, j'ai dit à M. Hentsch: «Je suis désolé, mais vous me fâchez en tenant des propos qui viennent d'être relatés.» Il m'a alors affirmé que les propos mis dans sa bouche ne sont pas exactement ceux qu'il avait prononcés et il a d'ailleurs écrit une lettre d'excuses à M. Voldet[1], en disant: «Je n'ai pas voulu vous attaquer et je m'excuse à votre endroit...» (J'ai cette lettre sur moi, mais je ne vous la lirai pas) «Les propos que l'on me prête n'ont pas été compris ni transcris tels que je les avais tenus à votre égard. Je tiens à m'excuser de ce que l'on met dans ma bouche.»
Que dire de plus? M. Voldet a été un excellent directeur de prison; il a fait un travail d'apôtre et, après avoir préparé la prison de Champ-Dollon avec mon prédécesseur, il est tombé malade. Il a fait une dépression, comme tout le monde le sait, et il m'a alors donné son congé. Par conséquent, personne ne l'a chassé. Il a quitté Saint-Antoine parce qu'il ne pouvait plus tenir le coup.

J'ai demandé à M. Hentsch ce que signifiait exactement les propos qu'on lui prêtait à ce sujet. Il m'a répondu: «Je ne veux pas faire comme M. Voldet et me retrouver dans la même situation, c'est-à-dire tomber malade.»

TENIR LE COUP DANS UNE PRISON

Il faut savoir tenir le coup dans une prison. C'est un métier très difficile. Je tiens à rendre hommage à M. Voldet qui fut et est un homme de cœur et de grande qualité. Dans le poste qu'il occupe actuellement — M. Donzé pourra le confirmer — il remplit magnifiquement la fonction que l'Etat lui a confiée.

Quant à la deuxième interview[2], elle est conforme aux propos qu'il a tenus; je lui avait dit: «Vous savez, avec les journalistes, il faut parfois leur demander de nous soumettre, avant publication, le texte relatant vos propos.» Cette fois, le texte a été corrigé et, ensuite, présenté à M. Hentsch.

Après tout, les directeurs de prison n'ont pas toujours à discuter et à se disculper. Je regrette beaucoup que l'on raconte partout beaucoup de choses sur Champ-Dollon. J'y mettrai ordre car, après tout, si les fonctionnaires ont le droit de se défendre lorsqu'ils sont interpellés et attaqués, ils n'ont pas à bavarder tous les jours à la radio ou à la télévision ou avec les journaux.»

Affaire classée, donc!

[1] L'ancien directeur de la prison Saint-Antoine dont il est question plus haut.
[2] Interview donnée à «24 Heures» le 29 avril 1980.

Les chambres parallèles

Dans l'été noir
cette maison chantait
Mais nous autres captifs
des chambres parallèles
on entendait l'océan seul
pleurer ses morts
Et les oiseaux
comme des frères obscurs
crier sous la torture
Les mots qu'on se disait
tombaient droit dans le puits
La difficile aurore
nous inondait parfois
d'une sueur amère
On s'appelait
Mais le vent seul entrait
Les chambres parallèles
pour nous punir rêvaient
qu'on s'était retrouvés
Au réveil nos deux lits
n'étaient plus qu'un fossé

Georges Haldas